

CONSEIL MUNICIPAL
BEZ ET ESPARON

Le Conseil Municipal de la Commune de Bez & Esparon (Gard), s'est réuni le Jeudi 13 Octobre Deux mille seize, à Dix-Huit Heures Trente, sous la présidence de Monsieur Claude MARTIN, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques NEGRON – 1^{er} Adjoint, Mme Sabine MALARTE 2^{ème} Adjoint,
M. Paul GRAZIOSO, M. Laurent NEGRE, Mme Aurélia SCHAHMANECHE,
M. Patrick BOURDIN, Mme VIOT CARVALHO Christel, M. André GAWRA,
M. Bernard COUGOULUEGNE, Conseillers.

Absent : Mr Emmanuel RIBEYRE

Secrétaire de séance : Mme Sabine MALARTE

Mr le maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Une délibération concernant la convention avec le Centre de Gestion du Gard, de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI).
- Une délibération concernant le diagnostic de l'éclairage public.

Les membres présents du conseil municipal acceptent cet ajout.

ORDRE DU JOUR :

Convention Centre de Gestion du Gard :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion, par délibération en date du 17 juin 2016, a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique. Les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- ✓ d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- ✓ en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Cette disposition émane du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié (article 5). Ce texte prévoit en effet l'obligation pour toutes les collectivités de planifier une inspection des lieux de travail et la possibilité de confier cette mission au Centre de Gestion du Gard.

Eu égard à l'importance des questions touchant à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure la convention de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI).

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, accepte la signature de cette convention.

Diagnostic éclairage public

M. le Maire et M. Bourdin ont assisté à une réunion concernant l'éclairage public. Des économies de consommation et de maintenance peuvent être réalisées grâce à de nouveaux lampadaires.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se rapproche du SMEG pour faire un diagnostic de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce diagnostic et autorise M. Le Maire à signer tous les documents.

Compte de Gestion du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion 2016 est conforme, le budget CCAS est dissout, le solde de ce budget ayant été intégralement reporté sur le budget de la commune.

Pour rappel le résultat de 3 233.86 € a été reporté au compte 002 de la commune.

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016, par Mr Philippe SICART, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Changement de Garde Adjoint technique

Suite à l'avis du C.A.P. du 26 septembre 2016, dans le cadre de son ancienneté, un agent peut changer de grade. Pour ce faire, M. Le Maire propose à l'assemblée la suppression et la création d'emploi selon le tableau des emplois ci-dessous :

Filière Technique		
	Supression	Création
Grade	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe
Nombre emplois	1	1

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/11/2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Plan Communal de Sauvegarde

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un Plan Communal de Sauvegarde afin de gérer au mieux les situations de crise. En effet, selon la cartographie établie par les services de l'Etat et du département, les risques pour la commune sont :

- Le risque Inondation
- Le risque Feux de forêt
- Le risque Technologique industriel
- Le risque Sanitaire

Le Plan communal de Sauvegarde est un document qui nomme les personnes responsables et la conduite à tenir en cas d'alerte.

Les habitants des zones concernées et les personnes vulnérables devront se faire connaître afin de les prévenir en priorité.

Une première réunion avec les élus pour recenser les risques et les zones concernées se tiendra en Mairie le jeudi 27 octobre 2016.

Mme Viot-Carvalho et Mr Bourdin seront présents.

Gendarmerie

Mme Sabine Malarte donne un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu en Mairie avec la gendarmerie, concernant les modifications à apporter à l'école et à la cantine en cas d'attentat.

Les gendarmes ont rappelé qu'il fallait que chacun soit vigilant et n'hésite pas à signaler tout comportement inhabituel. A l'école des mesures de « bon sens » devront être prises, ils enverront un rapport avec leurs préconisations, à la commune.

Noël des Aînés

Après discussions, dans un souci de convivialité et de lien social, un repas sera proposé le 18 décembre à 12h, ceux qui ne pourront pas se déplacer se verront offrir un colis d'un montant équivalent. Le commerce local sera privilégié.

Mesdames Viot-Carvalho et Schahmaneche s'occuperont de l'organisation du repas et de la confection des colis.

M. Le Maire rappelle que l'année dernière, il a été demandé d'ouvrir le repas à tout le village, moyennant finance. Le conseil municipal après discussion, pense que c'est une bonne idée mais que ce n'est pas réalisable.

Demande de Subventions 2017

Mr Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il faut dès à présent demander des subventions pour les travaux de 2017. La commune ne pouvant toujours pas souscrire un emprunt, elle devra s'autofinancer. Après discussion les conseillers municipaux proposent de demander des subventions pour :

- Construire un parking à la place de la maison Kauric achetée cette année.
- La réfection de la Rue de la Grave Haute
- La réfection de la route de Lasalle jusqu'à la limite du communal

Ils autorisent M. le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes.

Ceven'Trail

Cette année encore le Ceven'Trail demande l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente pour le ravitaillement de la course qui se déroulera les 3 & 4 Mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette demande.

Trial à l'ancienne

Le week-end des 11 & 12 Mars 2017 se déroulera le Trial à l'ancienne entre Arre et Bez. Le Moto Club Pays Viganais demande à la commune d'utiliser les chemins communaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette demande.

Questions diverses

11 Novembre 2016

La cérémonie au Monument aux morts se déroulera à 11h30.

Le Merlanson

La Communauté des Communes du Pays Viganais ainsi que la Commune de Bez-et-Esparon procéderont à l'inauguration des Chambres-Tables d'Hôtes et Café de Pays le Vendredi 28 Octobre à partir de 11h. Toute la population de Bez-et-Esparon est invitée.

Salle Polyvalente

Les extincteurs de la salle polyvalente ont été retrouvés au bord de l'Arre. Nous pensons que des personnes ont pu entrer dans la salle, cependant il n'y a eu aucune trace d'effraction. Devant cet état de fait, les serrures vont être changées. Mr Laurent Nègre se rendra sur place pour voir ce qu'il convient de faire.

Courrier AEP

L'A.E.P. organise une soirée Contes le 29 Novembre et le marché de Noël le 11 Décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Le Maire

Claude MARTIN



